

1. Débitrice: Les Presses de la Venoge SA, route de Pâle, 1026 Denges

2. Remarques: A vous tous tiers intéressés.

D'office, vous êtes cités à comparaître à mon audience du mardi 24 mai 2005 à 9 heures, à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, route de St-Cergue 38, pour voir statuer sur la demande de prolongation de 6 mois (art. 295 al. 4 LP) du sursis concordataire présentée par ses créanciers par la société Les Presses de la Venoge SA, représentée par M. Serge Maret, agent d'affaires breveté à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.

Tribunal d'arrondissement de la Côte

1260 Nyon

(02822022)